



**RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2013**

**MAISON
genevoise
des
MÉDIATIONS**

BILLET DU PRÉSIDENT	4
MAISON GENEVOISE DES MÉDIATIONS (MgeM)	6
PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE	7
ENTRETIENS DE MÉDIATION	8
<i>Données statistiques</i>	9
FORMATION	15
PERSPECTIVES 2014	16
LES COMPTES 2013	18
REMERCIEMENTS	22

BILLET DU PRÉSIDENT

Au moment d'entamer la rédaction de ce billet, je me trouve une nouvelle fois face à la même réflexion paradoxale : en 2013, la médiation a occupé le devant de la scène médiatique comme politique, mais les activités de la Maison genevoise des Médiations n'ont pas pour autant évolué significativement. En effet, comme le démontrent les statistiques du présent rapport d'activité, le nombre de situations de médiations, tout champ confondu, est stable depuis cinq exercices.

L'année 2013 a pourtant été riche en changements législatifs, tant au niveau fédéral que cantonal et cette évolution, du point de vue des législateurs, semble aller dans le sens d'un recours plus systématique de la médiation par la justice.

Par exemple, l'unification des codes de procédures civiles et pénales offre la possibilité aux juges du Tribunal de Première Instance (TPI) ou à ceux du Tribunal de la Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE), de recommander la médiation et d'encourager les personnes en litige à utiliser ce processus. De plus, la nouvelle Constitution genevoise, entrée en vigueur en juin 2013, prévoit de créer un poste d'« ombudsman », à savoir un tiers facilitateur et médiateur entre l'Administration cantonale et les citoyens.

Dans ce sens, les demandes devraient affluer et plus particulièrement celles qui concernent les médiations familiales pour les cas de séparation et divorce... A ce jour, je pense qu'il existe deux pistes pour expliquer la stabilité de nos activités, ceci malgré les efforts de promotion engagés par notre équipe de médiatrices et médiateurs pour rendre la visibilité de la Maison genevoise des Médiations toujours plus importante. D'une part, la décision de déléguer un cas de justice en médiation est un long travail d'acceptation et de reconnaissance de la part des juges et de leurs substituts ; la médiation est encore malheureusement loin de représenter un acquis. D'autre part, en 2013, à l'initiative de nouveaux médiateurs, plusieurs lieux de médiation se sont ouverts. Il va donc de soi que l'offre des structures de médiation augmentant, les demandes qui aboutissent à notre association sont logiquement moins nombreuses.

C'est pourquoi, je tiens à souligner ici la plus-value caractéristique et chère à notre association : le fait de travailler systématiquement en co-médiation et le plus souvent possible en couple mixte, pour ce qui concerne les médiations dans le cadre de séparations ou de divorces. Notre équipe de médiatrices et de médiateurs garantit, de ce fait, une haute qualité d'écoute ainsi qu'une pluralité de points de vue.

L'année 2013, même si notre activité est restée stable, a néanmoins été une année active et pleine de changements. Le d'ores et déjà regretté départ à la retraite bien méritée de l'une des fondatrices de la Maison genevoise des Médiations, Madame Martine Chenou, a laissé un vide certain dès le mois de juin 2013. Cependant, celui-ci a été comblé, au sens noble du terme, par l'engagement de Madame Nathalie

Favre. L'équipe a ainsi conservé son équilibre afin d'assurer le plus souvent possible la mixité en co-médiation. Je tiens donc, au nom de toute l'équipe, à remercier vivement Martine Chenou pour ces nombreuses années de riche collaboration, son inépuisable engagement associatif ainsi que son incroyable créativité en médiation.

Un grand merci également aux médiatrices et médiateurs de notre association qui, année après année, sont encore animés par un esprit collégial et constructif, et plus particulièrement à notre secrétaire-coordinatrice, Madame Coralie Blandenier, dont la qualité et la rigueur de travail sont indispensables à l'évolution souhaitée par la Maison genevoise des Médiations.

Nous souhaitons finalement remercier le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé et son Conseiller d'Etat, Monsieur Mauro Poggia, pour leur confiance et leur soutien renouvelés.

Longue vie à la Maison genevoise des Médiations !

*Bruno Munari,
Président*

MAISON GENEVOISE DES MÉDIATIONS (MgeM)

Depuis sa création en 1997, la Maison genevoise des Médiations et son équipe de médiateurs(trices) offrent à toutes les personnes confrontées à une situation conflictuelle, un lieu de communication et d'échange.

Les médiateurs(trices) professionnels(les) exerçant au sein de la Maison genevoise des Médiations sont tous au bénéfice d'une formation de base à la médiation d'un minimum de 200 heures, reconnue par la FSM (Fédération suisse des médiateurs), ainsi que d'une spécialisation en médiation familiale. Ils ont également tous obtenu le titre de « médiateur ASM » octroyé par l'Association Suisse des Médiateurs Familiaux et répondent ainsi aux critères de qualité exigés, soit notamment une formation continue régulière. Selon leurs domaines de compétences et titres de spécialisation, ils travaillent dans les champs de la médiation familiale, pénale, sociale, de la santé et en matière de conflits interpersonnels du travail.

Les médiateurs(trices) de la Maison genevoise des Médiations ont pour obligation de participer régulièrement à des supervisions et de consacrer une partie de leur temps à l'actualisation de leurs connaissances en matière de gestion des conflits.

► BUREAU

Mission du Bureau

L'évolution et le développement des activités de la Maison genevoise des Médiations sont la principale tâche du Bureau. Le Bureau veille à la cohérence et à la rigueur des actions de la Maison genevoise des Médiations, développe des projets de promotion et assure le suivi du travail effectué tant par le secrétariat que par les médiateurs. En parallèle, le Bureau s'assure que la Charte des médiateurs et le règlement de la Maison genevoise des Médiations soient respectés.

Composition du Bureau

En 2013, le Bureau était composé de Bruno Munari (Président), Anne Rochat (Vice-Présidente) et Nathalie Pluss (médiatrice). Bruno Munari, Anne Rochat et Nathalie Pluss ont été réélus par l'Assemblée générale du 28 mai 2013.

► SECRÉTARIAT, COORDINATION, COMPTABILITÉ

Le secrétariat est assuré par Coralie Blandenier. Il est ouvert 4 jours par semaine à raison de 3 demi-journées et une journée complète. Pendant ces heures, la secrétaire-coordinatrice assure la permanence téléphonique, les demandes de renseignements et la répartition des mandats de médiation. Elle organise également les inscriptions aux sensibilisations à la médiation et reçoit les nombreuses demandes de stage émanant des différents centres de formation à la médiation de Suisse romande, voire de France voisine.

De plus, elle gère toute l'administration et la comptabilité courante de l'association et prend les procès-verbaux des réunions du Bureau et de l'Assemblée générale, participant ainsi au bon fonctionnement de notre association. Elle récolte et compile l'information nécessaire à l'établissement des statistiques pour la demande de subvention et le rapport d'activité.

En 2013, le poste de trésorière était occupé par Madame Françoise Decroux, comptable externe. Pendant plus de 10 ans, Madame Decroux a été en charge des comptes de l'association jusqu'à son départ en septembre. Elle a été remplacée en octobre, par Madame Francine Duparc Mollier, également comptable externe. La trésorière est en charge du contrôle des comptes annuels, qui sont ensuite révisés par le Bureau Fiduciaire Abacompte. Nous les remercions ici pour la qualité et la rigueur de leur travail et, plus particulièrement, Madame Françoise Decroux pour sa fidélité à la MgeM.

► L'ÉQUIPE DES MÉDIATRICES ET MÉDIATEURS

En 2013, l'équipe a vécu un changement important au sein de son équipe : Martine Chenou, co-fondatrice, est partie à la retraite. Son départ regretté a engendré un processus d'engagement afin de garder la parité (trois médiatrices et trois médiateurs). C'est de cette façon qu'en septembre, Nathalie Favre a rejoint l'équipe, composée de Bruno Munari, Anne Rochat, Nathalie Pluss, Jean-Louis Nicou et Philippe Schneider.

Pendant l'année, l'équipe a bénéficié d'une supervision avec Mme Catherine Simoin-Cousin et a pu, lors de quatre séances, réfléchir à sa pratique. L'équipe s'est également réunie régulièrement pour des séances d'intervision à l'interne afin d'approfondir certains thèmes en lien avec le processus de médiation ou le développement de l'association.

► L'ÉQUIPE DES FORMATEURS

L'équipe des formateurs est composée d'Anne Rochat, Bruno Munari et Jean-Louis Nicou.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

Il faut souligner l'importance de l'accueil téléphonique, assuré avec beaucoup de chaleur et d'humanité par notre secrétaire coordinatrice, Coralie Blandenier. En effet, c'est elle qui a le premier contact avec les personnes en demande de médiation ou de renseignements et certaines de ces personnes sont parfois assez démunies, ne sachant pas vraiment ni où s'adresser, ni que faire. Il faut donc beaucoup de patience pour clarifier la demande et organiser la première rencontre de médiation.

Nous nous sommes aperçus qu'un certain nombre d'appels téléphoniques ne concernait pas forcément la médiation. Les appels arrivant à la Maison genevoise des Médiations ne débouchent pas tous sur une médiation, mais sont parfois faits dans le but d'obtenir des renseignements divers, par exemple d'ordre juridique. Les personnes sont alors redirigées vers les associations ou les instances adéquates.

A la suite de ce constat, nous avons pensé qu'il serait intéressant à l'avenir de comptabiliser les appels reçus pendant l'année et de voir le nombre qui débouchait sur une médiation. Depuis janvier 2014, notre secrétaire a donc commencé à tenir la liste des différentes questions et demandes auxquelles elle répond pendant la permanence téléphonique.

ENTRETIENS DE MÉDIATION

► PRÉAMBULE

Dans un lieu accueillant et neutre, les médiateurs favorisent la reprise du dialogue afin que les personnes en conflit trouvent une solution individualisée à leurs problèmes, leur permettant ainsi de sortir de la situation de crise. Le non-jugement, le respect, l'ouverture et la créativité sont autant de balises qui guident l'intervention des médiateurs.

En partant des vécus personnels, la médiation permet d'avancer dans la compréhension de soi-même et la perception de l'autre pour aboutir à des propositions et des solutions adaptées à la vie quotidienne, aux besoins propres et à la situation de chacun.

En fonction de la problématique, des entretiens individuels préalables peuvent être organisés dans un premier temps. Pendant tout le processus de médiation, les médiateurs vont servir de relais jusqu'à ce que les personnes trouvent elles-mêmes un niveau de communication satisfaisant facilitant une recherche commune de solution à leur conflit.

Les entretiens de médiation ont lieu en co-médiation. C'est une des spécificités de la Maison genevoise des Médiations à laquelle l'équipe des médiateurs(trices) est particulièrement attachée. L'intervention concomitante de deux médiateurs(trices) (en règle générale, sauf rares exceptions, un homme et une femme) permet, outre une écoute accrue et l'équilibre des genres, une pluralité de points de vue et des regards croisés qui sont autant de gages de neutralité et d'impartialité.

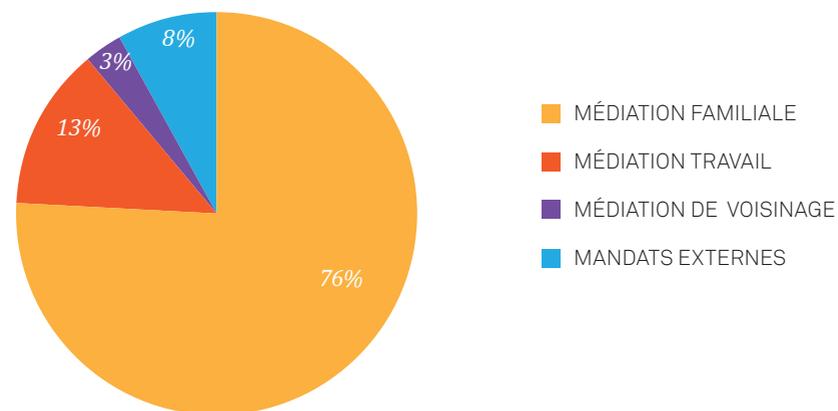
Données statistiques

En 2013, 62 nouvelles situations de médiation ont été traitées à la MgeM. Ces 62 situations et les 14 qui avaient déjà commencé sur l'exercice précédent ont donné lieu à 146 séances de médiation en 2013.

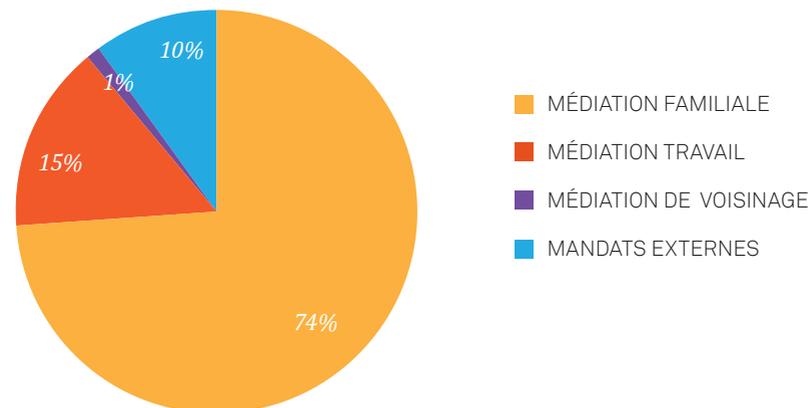
Sur ces 62 nouvelles demandes de médiation, 47 sont des demandes de médiation familiale, ce qui représente le 76 % de notre activité, 8 sont des médiations de travail (13 %), 2 des médiations de voisinage (3 %) et 5 des mandats externes (8 %).

Les illustrations suivantes montrent de façon très claire que la médiation familiale occupe la plus grande partie de l'activité de la Maison genevoise des Médiations.

Proportion par domaine de médiation 2013 (situations)



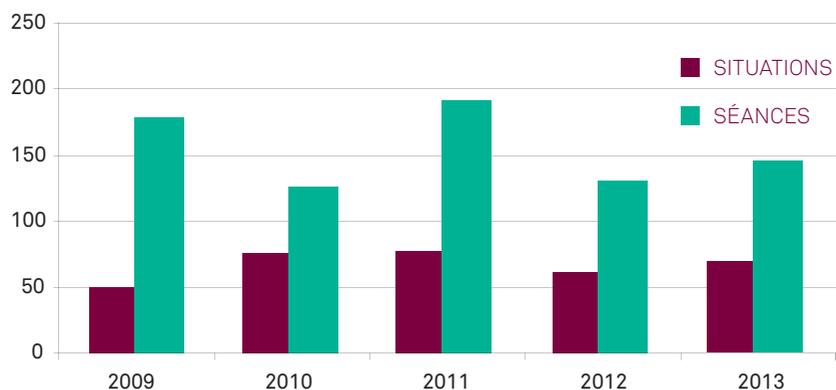
Proportion par domaine de médiation 2013 (séances)



► EVOLUTION DES SITUATIONS ET DES SÉANCES DE MÉDIATIONS 2009-2013

On constate que, depuis 5 ans, le nombre de situations de médiation reste stable ; par contre le nombre de séances peut varier selon les années.

Graphique comparatif situations / séances 2009 - 2013



► LA MÉDIATION FAMILIALE, C'EST :

- Sur demande, un entretien préalable individuel
- Des entretiens communs avec une médiatrice et un médiateur
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

Les demandes de médiation familiale concernent la plupart du temps des couples désirant trouver une entente avant leur séparation ou leur divorce. Il arrive également que la médiation soit proposée par le Tribunal, par exemple lorsqu'il s'agit de négocier le versement des contributions à l'entretien des enfants ou d'établir des règles concernant les relations des parents avec eux. Un accord pourra, le cas échéant, être soumis au juge pour ratification. Dans d'autres situations, il peut s'agir de grands-parents désirant régler un conflit avec leurs petits-enfants, de frères et sœurs majeurs ayant à traiter de leurs relations personnelles ou à négocier un partage successoral, ou encore de parents voulant discuter avec un adolescent ou un enfant majeur de relations personnelles et/ou financières.

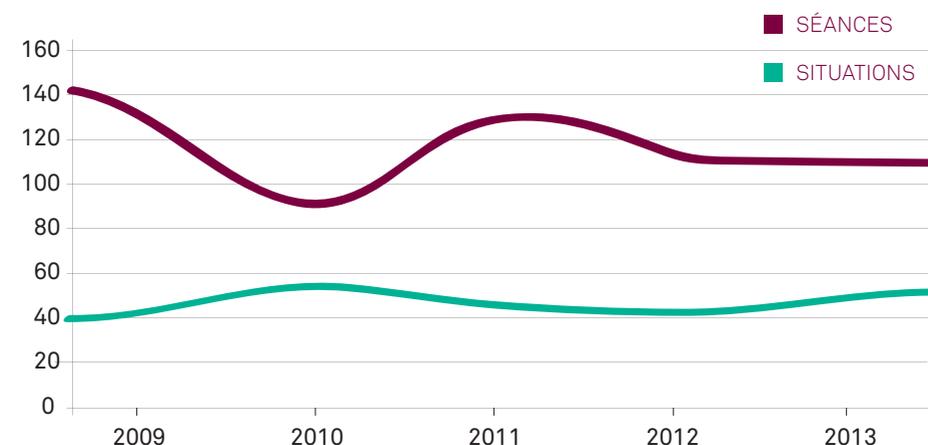
La MgeM essaie de favoriser la présence d'un médiateur homme et d'une médiatrice femme lors de médiations de couple.

Statistiques

En 2013, il y a eu 47 situations de médiation familiale auxquelles il faut ajouter 12 médiations ayant débuté sur l'exercice précédent et qui se sont poursuivies en 2013. Le total de ces médiations a donné lieu à 108 séances. Le nombre de médiations familiales reste stable.

Il est intéressant de relever que sur un total de 47 demandes, 8 ont été annulées avant le début de la médiation, et sur les 39 restantes, 7 s'arrêtent au bout d'une séance. Il s'agit pour la plupart d'un processus interrompu par une des parties en conflit ou parfois d'un processus non adapté et renvoyé à d'autres instances (thérapeute, avocat, etc.).

Evolution de la médiation familiale 2009 - 2013



► LA MÉDIATION DU TRAVAIL, C'EST :

- Un entretien préalable individuel
- Des entretiens communs avec deux médiateurs
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

La médiation se réalise soit au sein d'équipes comprenant plusieurs personnes, soit entre deux protagonistes d'un conflit dans le cadre de leur travail. Elle peut avoir lieu entre personnes de même niveau hiérarchique ou entre un-e supérieur-e et un/ des subordonné/s.

Les demandes émanent en général d'entreprises ou d'associations. En principe, l'entreprise ou l'association mandante finance les séances de médiation et accepte que celles-ci soient réalisées sur les heures de travail des personnes concernées. Il arrive que des collaborateurs(trices) saisissent directement la Maison genevoise des Médiations. Se pose alors la question du financement du processus.

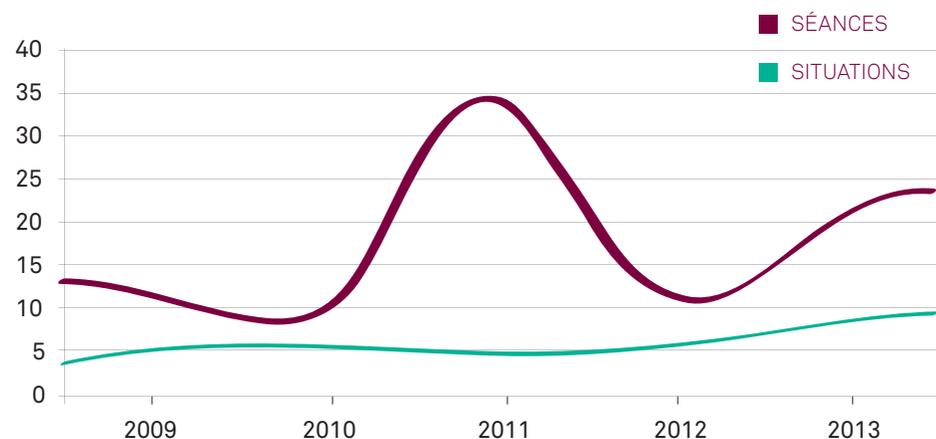
Il est important de souligner que le médiateur ne donnera à l'employeur des informations relatives au contenu de la médiation qu'avec l'accord des personnes impliquées.

Statistiques

En 2013, il y a eu 8 situations de médiation du travail. Il faut également compter 2 médiations qui avaient débuté sur l'exercice précédent et qui se sont poursuivies en 2013. Le total de ces médiations a donné lieu à 23 séances. Sur ces 8 demandes, 6 ont abouti à des séances de médiations et 2 n'ont pas démarré.

Le nombre de situations de médiations de travail augmente progressivement. Quant au nombre de séances, sans tenir compte de 2011 où nous avons eu 37 séances suite à un important mandat, on peut observer qu'il augmente également.

Evolution de la médiation du travail 2009 - 2013



► LA MÉDIATION DE VOISINAGE, C'EST :

- Un entretien individuel préalable systématique
- Des entretiens communs avec deux médiateurs
- La parole, l'écoute, la négociation
- Tenir compte des ressentis, des intérêts et des besoins de chacun
- Trouver les meilleurs accords

La médiation de voisinage recouvre les problèmes liés à la vie en communauté et/ou en collectivité.

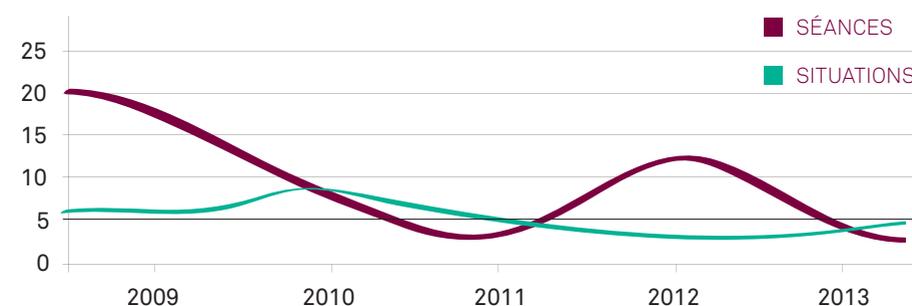
La demande de médiation parvient souvent à la Maison genevoise des Médiations directement par les personnes qui vivent un conflit, mais parfois aussi sur recommandation des régies ou de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers.

Statistiques

En 2013, il y a eu 2 demandes de médiation de voisinage qui ont donné lieu à 1 seule séance de médiation ; l'une des deux demandes de médiation devrait débiter en 2014.

Malgré la recrudescence des conflits de voisinage, nous pouvons nous poser la question de savoir quelles sont les raisons pour lesquelles il y a si peu de médiations effectuées. Durant toute l'année, le secrétariat répond régulièrement à des appels pour des demandes de médiation entre voisins via les régies ou directement par les personnes concernées, mais les médiations ont rarement lieu. En effet, la difficulté de ce champ de médiation réside dans l'envie ou la non-envie d'instaurer un dialogue entre voisins qui traversent un conflit. Se pose également le problème de la prise en charge du coût de la médiation ; si les régies proposent de plus en plus souvent aux personnes en conflit de recourir à la médiation, elles refusent, dans la majorité des cas, de participer aux frais. Ce constat peut expliquer le nombre insignifiant des médiations de voisinage.

Evolution de la médiation de voisinage 2009 - 2013



► MANDATS EXTERNES

Certains de nos médiateurs(trices) sont personnellement mandatés pour pratiquer des médiations qui se déroulent à la Maison genevoise des Médiations, toutefois selon les règles définies par les mandataires ; celles-ci excluent notamment – et malheureusement – la co-médiation. Ces médiations déléguées par une autorité (en matière pénale mineurs ou dans le domaine de la santé) ou par un mandataire (Ville de Genève, entreprise privée) sont exercées à la Maison genevoise des Médiations, moyennant le paiement d'un tarif de location symbolique dont le produit revient à la MgeM.

Médiation pénale pour majeurs

A l'heure actuelle, il n'y a plus de médiation pénale pour majeurs à Genève. Cela tient au fait que celle-ci n'est pas formellement prévue dans le nouveau Code fédéral de procédure pénale, mais dans sa loi d'application genevoise. Le procureur est actuellement en train de réfléchir à la mise en œuvre pratique de cette application.

Médiation pénale pour mineurs

En 2013, trois situations ont été déléguées au médiateur pénal assermenté de la MgeM reconnu par le Tribunal des mineurs.

Médiation dans le domaine de la santé

La médiation dans le domaine de la santé concerne en premier lieu les conflits entre les patients et le personnel du corps médical.

En lien avec la loi sur la santé, deux médiatrices assermentées de la MgeM sont accréditées par le Département de l'Economie et de la Santé et reçoivent les cas délégués par la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits du patient.

Malheureusement, en 2013, il n'y a eu aucune situation déléguée, malgré une rencontre avec la Commission en 2012.

Ville de Genève

Un de nos médiateurs est médiateur externe pour la Ville de Genève. Cette année, la Ville de Genève a délégué une situation de médiation.

Entreprises privées

Un de nos médiateurs est accrédité comme médiateur externe auprès d'une entreprise privée. Il a reçu de celle-ci un mandat.

Statistiques

En résumé, les mandats externes ont concerné 3 situations de médiation pénale pour mineurs qui ont donné lieu à 5 séances de médiation, ainsi que 2 médiations de travail qui ont engendré 7 séances de médiation.

FORMATION

► LES SENSIBILISATIONS À LA MÉDIATION

Les modules de sensibilisation, d'une durée de 12 heures, s'articulent autour de deux objectifs bien définis :

- permettre à des personnes intéressées à la médiation de comprendre ce qu'est la posture de médiateur, de découvrir ce que recouvre et comment s'organise un processus de médiation et, éventuellement, de poursuivre une formation approfondie. En effet, nos sensibilisations sont reconnues par les divers instituts de formation à la médiation comme un prérequis pour une inscription.
- donner la possibilité à des professionnels du monde du droit, de la pédagogie, des ressources humaines, de la santé, de la famille, d'identifier et de comprendre la complémentarité des outils de la médiation avec leur pratique professionnelle quotidienne.

En 2013, nous avons accueilli 11 personnes pour 2 sensibilisations à la médiation, l'une donnée à un public intéressé à la médiation et l'autre à des employés des Services Industriels de Genève qui s'intéressaient à devenir médiateur interne au sein de l'entreprise.

► LES ATELIERS DE PRATIQUE

Depuis quelques années, nous mettons nos locaux à disposition de l'association « MédiationS » pour l'organisation des « Studios-Médiation » qui sont des ateliers de pratique articulés autour de jeux de rôles et proposés aux médiateurs formés ou en formation.

En 2013, 3 « Studios-Médiation » ont été organisés et ils ont réuni une douzaine de participants à chaque session.

► LES STAGIAIRES

Depuis ses débuts, la MgeM accueille des stagiaires en tant qu'observateurs. Cette activité, prenante en soi, reste une volonté de la MgeM d'accompagner de futurs médiateurs(trices) pendant leur formation pratique.

Au cours de l'année 2013, 4 stagiaires ont assisté à un ou deux processus de médiation : 2 stagiaires provenant du CEFOC (centre de formation continue de la HETS), 1 stagiaire provenant de l'IUKB (Institut Universitaire Kurt Boesch à Sion) et 1 stagiaire du GPM (Groupement Pro Médiation).

*Anne Rochat
Médiatrice et membre du Bureau*

PERSPECTIVES 2014

Les perspectives 2014 de la Maison genevoise des Médiation sont essentiellement basées sur la poursuite des projets mis en place en 2013, à savoir la promotion de la médiation auprès des régies et des diverses instances judiciaires et le renforcement de partenariats avec de nouveaux réseaux.

L'année 2014 sera marquée par le nouveau partenariat avec l'établissement médico-social « Happy Days » de Plan-les-Ouates. Cette collaboration aura pour but d'offrir une permanence de médiation, effectuée à tour de rôle par les médiateurs de la MgeM et destinée aux employés de cette institution, ceci à raison de 2 heures par mois. L'objectif sera de répondre rapidement aux tensions internes que pourrait rencontrer le personnel et d'agir en amont des conflits. Si cette expérience s'avérait positive, la MgeM espère pouvoir proposer cette nouvelle prestation à d'autres EMS du canton.

La MgeM poursuivra également son étroite collaboration avec le Service de Protection des Mineurs (SPMi). Les assistants sociaux sont amenés à gérer le suivi des décisions prises pour les enfants par la justice, suite aux divorces des parents. L'application de ce suivi peut rester source de conflits ou de difficultés et il arrive de plus en plus souvent que les assistants sociaux proposent aux parents nos services pour trouver des solutions pragmatiques et durables à ces différends.

La MgeM continuera de promouvoir la médiation auprès des régies immobilières genevoises afin de faire connaître ses prestations en matière de médiation de voisinage et les sensibiliser au potentiel d'action de la médiation lors de conflits entre voisins.

Depuis fin 2013, la MgeM participe à une commission multipartite composée de 4 autres associations (Astural, Office protestant de consultations conjugales et familiales, Service social international, Couple & Famille). Cette commission a été mise en place afin d'élaborer avec le Tribunal de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (TPAE qui remplace l'ancien Tribunal tutélaire) et le TPI (Tribunal de Première Instance) les procédures d'application de la médiation. Cette participation active aux réunions et aux réflexions se poursuivra en 2014.

La MgeM continuera sa collaboration avec l'Association MédiationS en réfléchissant à la mise en pratique de l'article 115 de la nouvelle constitution genevoise concernant la nouvelle fonction de médiateur(trice) administratif(ve) au sein de l'administration publique.

La MgeM a souhaité renforcer son travail en réseau en devenant membre du CAPAS (Collectif d'Associations Pour l'Action Sociale) dont l'objectif principal est de renforcer le partenariat entre les associations et les instances publiques, en participant à l'élaboration d'actions communes.

La MgeM continuera à prendre part activement aux discussions avec l'ASM (Association suisse des Médiateurs familiaux) et la FSM (Fédération suisse des Médiateurs) pour la mise en place d'une reconnaissance claire et commune des différents niveaux de formations en médiation et de la fonction de médiateur/trice.

Enfin, en collaboration avec la Fondation As'tram, le Centre Social Protestant, Couple et Famille, l'Ecole des parents, l'Office protestant de consultations conjugales et familiales et le Planning familial, la MgeM a participé, en 2013, à la mise sur pied d'un groupe « Enfant et séparation ». Ce groupe propose une fois par mois, à l'association « R de famille », rue Goetz-Monin 10, une présentation dont le but est de transmettre aux parents en séparation, des informations utiles et spécifiques à la situation de leurs enfants et de répondre à leurs interrogations concernant, par exemple, les besoins de l'enfant et les divers modes de garde. Cette animation se poursuivra pendant l'année 2014.

Comme chaque année, afin de valoriser ses compétences et maintenir à jour ses connaissances, la MgeM proposera une formation continue à son équipe. Le thème abordé en 2014 concernera le nouveau Code de procédure civile et les changements inhérents aux procédures de séparation.

Pour conclure, l'année 2014 sera l'occasion pour la MgeM de consolider la dynamique entre les médiateurs nouveaux et anciens afin de continuer à faire vivre l'association et à travailler ensemble pour de nouveaux projets.

*Nathalie Favre et Philippe Schneider
Médiateurs*

COMPTES 2013

Maison genevoise des Médiations



Rapport de l'auditeur, concernant le contrôle restreint, à l'Assemblée générale ordinaire des membres, de la :

Maison Genevoise des Médiations

En notre qualité d'auditeur, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexes) de la Maison Genevoise des Médiations pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013, selon l'Art. 729 CO.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du trésorier et au Comité alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct)*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières des comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Genève, le 17 mars 2014

ABACOMPTE SA
Société Fiduciaire

Annexes : Comptes annuels

Membre Fiduciaire Suisse ■ Expert Réviseur agréé ASR

Rue Lamartine 27 ■ Case postale 26 ■ CH-1211 Genève 13 ■ Tél. 022 949 76 76 ■ Fax 022 949 76 77 ■ E-Mail abacompte@bluewin.ch

► BILAN COMPARATIF AU 31 DÉCEMBRE Maison genevoise des Médiations

	2013	2012
	CHF	CHF
ACTIF		
Caisses	541.45	541.45
Compte de Chèques postaux	62'308.75	45'913.78
Banque Cantonale : garantie loyer Synagogue	4'587.15	4'584.50
Liquidités	67'437.35	51'039.73
Débiteurs	1'210.00	240.00
Produits à recevoir	1'467.80	909.45
Charges payées d'avance	2'350.99	6'126.90
Réalisables à court termes	5'028.79	7'276.35
Matériel et Mobilier	25'880.15	25'880.15
moins : amortissements 25%	-17'330.15	-17'691.15
Machines et matériels de bureau	21'559.00	21'559.00
moins : amortissements 40%	-21'559.00	-21'203.00
Immobilisations	6'550.00	8'545.00
TOTAL DE L'ACTIF	79'016.14	66'861.08
PASSIF		
Subvention non dépensée à restituer	2'177.79	1'927.96
Créanciers	2'304.45	0.00
Charges à payer	9'086.70	3'378.05
Capitaux étrangers à court terme	13'568.94	5'306.01
Fonds propres	62'962.02	65'072.40
Part de subvention non dépensée	0.00	0.00
Bénéfice / Perte de l'exercice	2'485.18	-3'517.33
Total Fonds propres	65'447.20	61'555.07
TOTAL DU PASSIF	79'016.14	66'861.08

► COMPTES DE PERTES ET PROFITS COMPARATIFS AU 31 DÉCEMBRE

Maison genevoise des Médiations

	2013	2012
PRODUITS	CHF	CHF
Entretiens de médiation	39'352.00	31'158.00
Formations, sensibilisations internes	2'800.00	4'850.00
Revenus sous-locations	190.00	170.00
	42'342.00	36'178.00
Intérêts actifs	40.70	52.70
Cotisations membres	1'170.00	1'540.00
Revenus divers	47.50	22.75
	1'258.20	1'615.45
Département de la solidarité et de l'emploi	128'477.00	128'000.00
Dons	1'700.00	4'950.00
	126'177.00	132'950.00
TOTAL DES PRODUITS	169'777.20	170'743.45
CHARGES		
Honoraires médiateurs indépendants	16'602.10	17'306.25
Honoraires formateurs indépendants	300.00	2'000.00
Honoraires jetons comité, adm.	1'600.00	2'150.00
	18'502.10	21'456.25
Salaires médiateurs	28'279.80	24'092.65
Salaires formateurs sensibilisation	4'320.00	1'800.00
Salaires jetons comité, adm.	8'475.00	7'200.00
Salaires bureau	40'321.00	36'748.80
	81'395.80	69'841.45
Frais de formation	0.00	953.70
Frais divers du personnel	231.20	42.05
Charges sociales	10'104.95	14'069.15
	10'336.15	15'064.90
Frais généraux : selon détail	53'406.19	64'931.28
Amortissements	1'995.00	2'966.90
TOTAL DES CHARGES	165'635.24	174'260.78
Résultat de l'exercice	4'141.96	-3'517.33
	169'777.20	170'743.45

► DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX COMPARATIF AU 31 DÉCEMBRE

Maison genevoise des Médiations

	2013	2012
	CHF	CHF
Loyer et charges	19'464.00	19'136.60
Electricité	529.95	881.85
Entretien, nettoyage	3'948.00	3'948.00
Assurances des locaux	1'023.90	1'023.90
Fournitures de bureau	466.20	1'181.25
Frais informatique	901.00	0.00
Cafétéria	354.53	241.95
Frais d'envoi	460.40	463.10
Téléphones, fax	2'253.90	1'942.00
Photocopieuse	2'338.30	1'965.30
Honoraires	6'000.00	3'796.00
Honoraires supervisions	900.00	900.00
Frais de CCP et banque	38.49	20.95
Commissions cartes crédit	83.12	84.08
Frais appareil cartes de crédit	571.35	1'044.45
Documentation	0.00	941.50
Cotisations associations professionnelles	240.00	540.00
Frais Réseau Méd.-parents-ados	0.00	210.00
Publicité, imprimés	5'702.40	19'229.90
Frais site internet	5'333.00	3'303.45
Impôts	119.40	2'162.00
Aide sociale	2'120.00	1'915.00
Frais divers	558.25	0.00
TOTAL DES FRAIS GÉNÉRAUX	53'406.19	64'931.28

Nous adressons nos vifs remerciements

- ▶ Au Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé
- ▶ À nos membres de soutien
- ▶ Aux communes suivantes :
Meinier, Satigny, Versoix

*pour leur subvention, leurs cotisations et leurs dons sans lesquels
la Maison genevoise des Médiations ne pourrait exister.*

La Maison genevoise des Médiations
est une association subventionnée par L'État de Genève



IMPRESSUM

Maquette et mise en page
Atelier supercocotte (info@supercocotte.ch)

*Imprimé à l'Imprimerie Nationale
à Genève en mars 2014*



Maison genevoise des Médiations

41 rue de la Synagogue

1204 Genève

Entrée : 15 rue de l'Arquebuse

Téléphone : +41(0) 22 320 59 94

info@mediation-mgem.ch

www.mgem.ch